Justice pour Michel

Michel BURY, enseignant d'arts plastiques au collège du Triolo de Villeneuve d'Ascq, est victime d'une sanction décidée par le Recteur de l'académie de Lille sur proposition de la Commission disciplinaire réunie le 27 janvier 2005 : il sera déplacé d'office dans un autre établissement !

Nous dénonçons l'injustice faite à cet enseignant titulaire de ce collège depuis 1977 et qui, depuis trois ans, est soumis à des pressions croissantes de la part de la direction de l'établissement :

- Au printemps 2002, la direction fait état de dessins « suspects » ; le rectorat prétend être inquiet à ce sujet, mais ne diligente aucune enquête administrative.
- Au printemps 2003, la direction s'en prend à la notation administrative du collègue et profite de la venue de l'inspecteur pédagogique pour faire à nouveau état des dessins : le rectorat décide d'une inspection, le compte rendu qu'en fait l'inspecteur n'est pas utilisé par le recteur pour engager une procédure disciplinaire. Dans le même temps, le rectorat donne satisfaction au collègue en demandant au chef d'établissement de revoir son appréciation.
- En janvier 2004, il fait l'objet d'un signalement auprès du procureur de la République qui aboutit à un classement sans suites après une enquête de police approfondie.
- En septembre 2004, nouvelle accusation, quelques jours après la rentrée, le prétexte est futile mais l'accusation est si grave que le rectorat suspend Michel BURY.

Pendant 4 mois, le rectorat ne procède à aucune enquête, ne recueille aucun témoignage, accepte les quelques accusations sans les vérifier, ignore des dizaines de témoignages de collègues, de parents, d'anciens élèves qui insistent sur le sérieux, le dévouement et la compétence de cet enseignant.

Durant la Commission disciplinaire, les seules charges seront finalement quelques dessins réalisés des années auparavant : certains avaient fait l'objet d'expositions au collège qui avaient valu à Michel BURY les félicitations, non seulement de l'administration du collège mais aussi de l'inspection d'Académie.

Le dossier est vide, Michel BURY n'a pas failli : nous sommes donc en droit de nous demander ce qui motive une sanction.

Parce que nous refusons l'injustice, parce que nous refusons cette atteinte à l'honneur et à l'intégrité de cet enseignant, parce que nous sommes profondément attachés aux valeurs de la démocratie et de l'école, nous refusons de considérer cette sanction comme définitive.

Un comité de soutien vient de se créer à l'initiative des collègues de Michel Bury, de personnels des établissements scolaires voisins, de parents d'élèves et d'anciens élèves de Michel pour l'aider dans son combat contre l'injustice. Nous vous appelons à le rejoindre en portant votre nom et vos coordonnées ci-dessous. Vous serez associé(e) au choix des initiatives et à leur mise en œuvre si vous le souhaitez.

Pour le comité de soutien : Michèle Chevalier et Noëlle Célérier

Je rejoins le comité de soutien à Michel BURY :

Nom – Prénom	Activité	Adresse	N° téléphone	Mail